

## Comité Social d'Administration de l'INRAE du 23 mai 2024 : Déclarations liminaires et éléments de compte-rendu

Une déclaration commune des élu.es CGT et SUD au sujet de GAZA a été faite, suivie d'une déclaration liminaire CGT. Lire ci-après ces déclarations, ainsi que les motions et votes intervenus pendant la séance (Télétravail, conseil médical, ...).

### GAZA : Déclaration commune CGT-SUD

« Alors que, à Gaza, le nombre de morts a pris une ampleur effroyable (34.500 morts, une immense majorité d'enfants et de civils), alors que la famine se développe, alors que le gouvernement israélien continue imperturbablement à bombarder la population réfugiée à Rafah, la mobilisation se développe dans les campus américains de façon inédite depuis la guerre du Viet Nam. Cela touche désormais l'Europe et la France où étudiantes et étudiants se mobilisent sur les sites universitaires car le massacre odieux du 7 octobre par le Hamas ne saurait légitimer la situation génocidaire en cours à Gaza.

Le gouvernement français intervient pour sanctionner des syndicalistes, interdire des conférences... Tout ceci est une claire et inadmissible restriction des libertés démocratiques et académiques. Maintenant, il déloge systématiquement, le plus souvent violemment, les étudiant·es qui occupent des amphis ou plantent des tentes de manière totalement pacifique.

La ministre de l'ESR a demandé aux président·es d'universités "d'utiliser l'étendue la plus complète de leur pouvoirs". **Nous condamnons fermement le recours aux forces de police et l'intensification de la violence face aux étudiant·es mobilisé·es en faveur d'un cessez-le-feu et du respect du droit international à Gaza.** Nous condamnons également les dizaines d'interpellations effectuées lors des évacuations d'universités, qui visent avant tout à freiner l'engagement d'une jeunesse informée et indignée.

**Nos organisations CGT-INRAE et SUD Recherche renouvellent leur revendication de cessez-le-feu immédiat et permanent à Gaza, de libération des otages israélien·nes et des prisonnier·es palestinien·nes détenu·e.s par milliers sans jugement en Israël.** On ne peut tolérer que des armes, ou du matériel servant à la guerre, puissent continuer à être livrés par le gouvernement Français au gouvernement Netanyahu, au moment même où le procureur de la Cour Pénale Internationale demande conjointement un mandat d'arrêt pour le premier ministre israélien et pour les chefs du Hamas.

**Nous exigeons l'arrêt immédiat de ces livraisons d'armes.**

**Nous appelons les personnels de l'INRAE à participer aux manifestations prévues dans le pays pour y aboutir. ».**

[Lire la version imprimable ici](#)

### Déclaration CGT

« Pour leur part les élu.es CGT au Conseil Scientifique ont interpellé la direction générale de l'INRAE sur les relations entre l'institut et la société israélienne Golan Heights Winery qui cultive des vignes sur les territoires occupés, pour demander la rupture de ces relations et le reversement des royalties à des associations qui viennent en aide aux populations palestiniennes\*\*. Nous réitérons cette exigence ici.

Les évènements tragiques qui se déroulent en Nouvelle Calédonie montrent où mène la politique de passage en force du gouvernement.

**Le passage en force, c'est aussi la méthode qu'entend utiliser le ministre de la fonction publique, Stanislas Guérini**, quand il annonce vouloir faciliter les licenciements, et remettre en cause les catégories d'agents publics, sous prétexte de briser des plafonds de verre dans les déroulements de carrière. Si plafond de verre il y a, c'est parce que le nombre de promotions internes est insuffisant, car il est fonction du nombre de recrutements continuellement trop faible. Revenir à un recrutement de masse de fonctionnaires, au lieu de toujours privilégier l'emploi contractuel, permettrait de rouvrir des promotions sans avoir à détricoter le statut de la fonction publique. Le ministre préfère aussi réserver ces annonces à la presse au lieu de privilégier le dialogue avec les organisations syndicales, et il refuse toute idée d'augmentation générale des salaires pour cette année 2024. Il sème le mépris mais risque de récolter la tempête, alors que le gouvernement compte sur ses fonctionnaires pour assurer la bonne marche du pays pendant les Jeux Olympiques. **Jeux Olympiques sur lesquels nous reviendrons lors de ce CSA pour exiger des garanties sociales pour les personnels impactés, en particulier sur les centres d'Ile de France.**

**A l'ordre du jour de ce CSA figure le bilan du télétravail et le projet de révision de la note de service le régissant.** Le bilan met en évidence la grande disparité dans l'accès au télétravail suivant les catégories de personnel qui intéresse nettement plus les catégories A : alors que seulement 18 % des Adjoints Techniques faisait du télétravail en 2022, la proportion dépasse les 75% pour tous les corps d'ingénieurs et de chercheurs. **Pour ceux qui peuvent en profiter, la possibilité d'exercer en télétravail est assurément vécue comme un progrès social. Mais dans la pratique, ce progrès n'est pas accessible à tous, et l'Institut doit également s'intéresser à ceux qui, du fait de leurs fonctions, ne peuvent le pratiquer. La CGT INRAE fera pendant ce CSA des propositions de mesures en faveur des non télétravailleurs.** Nous notons avec satisfaction que la modification de la note de service va limiter certains excès flagrants dans la pratique du télétravail.

**La perspective de l'installation d'une agence de programmes suscite surtout de la perplexité, son articulation avec le reste de l'organisation de l'Institut étant pour le moins opaque.** A l'inverse de ce genre de grandes mutations vers toujours plus de guichets, toujours plus d'appels d'offres, la CGT INRAE revendique un système alternatif de financement de la recherche basé avant tout sur des crédits récurrents.

**Enfin la CGT dénonce la volonté de licenciement du médecin du travail coordonnatrice nationale** au motif qu'elle demande, légitimement, l'indépendance de la médecine de prévention vis-à-vis de la DRH. Ce licenciement ne pourrait que nuire à la politique de prévention indispensable à la santé des agents. **Dans le même registre la CGT INRAE s'inquiète du fonctionnement du Conseil Médical de l'Institut dont les premières séances ont montré de nombreuses défaillances. »**

**\*\*** Relations INRAE avec Golan Heights Winery : [Lire ici, les courriels échangés entre le CSN de mars et celui de mai.](#)

## **Télétravail à l'INRAE**

– MOTION à l'initiative de la CGT

« Le CSA, réuni le 23 mai 2024, demande que les agents de l'Institut qui ne peuvent, du fait de leurs fonctions, exercer en télétravail, aient des compensations au temps et au coût financier de leur transport, d'une part sous forme de jours de récupération, et d'autre part sous forme d'indemnité de transport similaire dans son principe à l'indemnité de télétravail. »

⇒ **Votes de cette motion : Pour : 4** (3 CGT + 1 SUD) – **Abstention : 6** (4 CFDT + 1 CFTC + 1 SUD)

⇒ **Et votes sur le projet de nouvelle note de service : Pour : 6** (3 CGT + 2 SUD + 1 CFTC) – **Contre : 4** (4 CFDT)

## Conseil médical de l'INRAE

– MOTION à l'initiative de la CGT

« Le CSA, réuni le 23 mai 2024, souhaite réaffirmer les éléments contenus dans le courrier envoyé le 29 Avril au PDG par l'ensemble des représentants du personnel au sujet du fonctionnement du conseil médical de l'INRAE. Ce courrier listait en particulier des dysfonctionnements et manquements graves allant jusqu'à la présence de signatures de représentants de l'administration pourtant absents en séance\*\*. En conséquence le CSA demande à la Direction Générale de revoir le fonctionnement du conseil médical pour que plusieurs séances se succèdent au cours d'une même journée avec à chaque fois un binôme de représentant-e-s du personnel. Le CSA demande également que tous les dossiers déjà examinés par le conseil comité médical puissent être réexaminés dès lors que les agents en feront la demande. »

\*\* Courrier commun du 29/04/2024 adressé par les représentant.es du personnel au Conseil médical de l'INRAE au PDG de l'institut. [Lire ici](#).

⇒ **Votes de cette motion : Pour : 6** (3 CGT + 2 SUD + 1 CFTC) – **Contre : 4** (4 CFDT)

## Jeux Olympiques et paralympiques

La CGT a rappelé ses exigences, déjà communiquées sur les centres qui seront impactés, et l'existence d'un dispositif de versement de primes mis en place par l'Etat, avec demande que les agent.es mobilisé.es pendant les périodes perturbées soient identifié.es et puissent en profiter.

**la cgt** Bulletin d'adhésion à retourner à la CGT-INRAE  
Porte de Saint-Cyr, RD 10, 78210 Saint-Cyr l'École ou [cgt@inrae.fr](mailto:cgt@inrae.fr)

Centre INRAE : .....  
Qualité (M. ou Mme) : ..... NOM : .....  
Prénom : ..... Date de naissance : ...../...../.....  
Corps : ..... Grade : .....  
E-mail : .....

**la cgt** **INRAE**

**Je rejoins la CGT**

**REJOIGNEZ-NOUS !**

**Samedi 25 mai 2024**

**NON au choc des savoirs** **POUR l'École publique**

**APEL** **Ape** **FIDL** **FO** **ICEM** **IS** **CGT** **SUD** **UNSA** **CFDT**